NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/751
4 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UNITED NATIONS

DEC 17 1992

UN/SA COLLECTION

Quarante-septième session
Point 122 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN EL SALVADOR

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 13	3
II.	ETAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ..	14	5
III.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	15	5
IV.	RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992 ET POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1992	16	6
V.	PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1992 AU 31 MAI 1993	17 - 19	6
VI.	OBSERVATIONS	20 - 22	7
VII.	MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION	23	7

Annexes

I.	Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et novembre 1992	9
II.	Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et pour le mois de novembre 1992 : informations complémentaires	13

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

TABLE DES MATIERES (suite)

		Page
III.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993	16
IV.	Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993	19
V.	Etat, au 30 novembre 1992, des recettes et des dépenses de fonctionnement (montant net) de l'ONUSAL et de l'ONUCA pour la période se terminant le 30 novembre 1992	28
VI.	Tableau d'effectifs : révisions proposées	29
VII.	Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes des postes proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur	30
VIII.	Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 ...	32
IX.	Répartition du personnel civil par bureau	33
X.	Répartition du matériel de transport	34
XI.	Répartition du matériel de transmission, des groupes électrogènes et des constructions préfabriquées au 30 novembre 1992	35

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 693 (1991) du 20 mai &991, le Conseil de sécurité a créé, sous sa propre autorité, une Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), chargée de surveiller tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), pour une durée initiale de 12 mois commençant le ler juillet 1991. Le Conseil a décidé que les attributions de la Mission d'observation consisteraient d'abord, pendant la première phase de l'opération intégrée de maintien de la paix, à vérifier l'application par les parties de l'Accord sur les droits de l'homme, signé à San José le 26 juillet 1990 (A/44/971-S/21541, annexe), et que les tâches ou phases ultérieures de la Mission d'observation devraient être soumises à son approbation.

2. Par sa résolution 45/267 du 21 juin 1991, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 13,8 millions de dollars (soit un montant net de 13 millions de dollars) pour les opérations de l'ONUSAL au cours de la période allant du ler juillet au 31 décembre 1991. En outre, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager pour la Mission des dépenses à concurrence d'un montant brut de 9,2 millions de dollars (soit un montant net de 8,8 millions de dollars), moyennant l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pendant la période allant du ler janvier au 30 juin 1992 inclus. Ces montants devaient être répartis entre les Etats Membres selon la formule énoncée dans la résolution.

3. Dans un rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 10 janvier 1992 1/, le Secrétaire général a fait savoir au Conseil après la signature de "l'Acte de New York" le 31 décembre 1991, le Gouvernement salvadorien et le FMLN avaient conclu un certain nombre d'autres accords qui, à la suite d'une dernière série de négociations sur les deux questions en suspens, seraient signés à Mexico le 16 janvier 1992. Deux de ces accords, sous réserve de l'approbation du Conseil, exigeraient un renforcement immédiat et substantiel de l'effectif de l'ONUSAL afin que celle-ci puisse assurer les fonctions de vérification et de contrôle souhaitées par les deux parties. Il s'agissait de l'accord sur la cessation des affrontements armés, prévoyant que l'ONUSAL vérifierait sous tous leus aspects le cessez-le-feu et la séparation des forces, et l'accord sur la police nationale civile, dans lequel il était envisagé que l'ONUSAL surveille le maintien de l'ordre public durant la période de transition jusqu'à la mise en place de la nouvelle police nationale civile.

4. Par sa résolution 729 (1992) du 14 janvier 1992, le Conseil de sécurité a approuvé ce rapport du Secrétaire général et a décidé d'élargir le mandat de l'ONUSAL pour qu'il inclue la vérification et la supervision de l'application de tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN une fois que ceux-ci auraient été signés à Mexico. Le Conseil a aussi prorogé le mandat de l'ONUSAL jusqu'au31 octobre 1992 et décidé qu'il serait réexaminé à ce moment-là compte tenu des recommandations que présenterait le Secrétaire général.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. Dans sa résolution 46/240 du 22 mai 1992, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 39 millions de dollars (soit un montant net de 37 millions de dollars), qui comprend le montant de 10 millions de dollars autorisé par le Comité consultatif. En outre, au paragraphe 8 de la résolution, l'Assemblée a décidé de maintenir au Compte spécial deux millions de dollars du solde inutilisé du crédit ouvert et de déduire le solde de 1 347 700 dollars du montant à répartir entre les Etats Membres comme prévu au paragraphe 5 de la résolution.

6. Dans des lettres datées des 19 et 28 octobre et 11 novembre 1992 2/, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de certains obstacles qui étaient apparus dans la mise en oeuvre du processus de paix, en indiquant la manière dont ces difficultés avaient pu être surmontées. Dans sa lettre du 28 octobre 1992, le Secrétaire général indiquait qu'il ne serait pas possible d'achever le 31 octobre 1992 le démantèlement des structures militaires du FMLN, et il recommandait au Conseil de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une période intérimaire d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1992.

7. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 784 (1992) du 30 octobre 1992, a approuvé la proposition du Secrétaire général de prolonger pour une période s'achevant le 30 novembre 1992 le mandat de l'ONUSAL. Au paragraphe 2 de la résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici à cette date, des recommandations, assorties d'incidences financières, sur la durée de la prolongation du mandat, sur le mandat lui-même et sur les effectifs dont l'ONUSAL aura besoin, compte tenu des progrès déjà réalisés, pour vérifier l'application des dernières phases du processus de paix en El Salvador.

8. En application des résolutions 729 (1992) du 14 janvier 1992 et 784 (1992) du 30 octobre 1992, le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 23 novembre 1992 3/, a exposé les activités menées par l'ONUSAL depuis ses deux précédents rapports, présentés en mai et juin 1992 4/. Dans ce rapport, le Secrétaire général indiquait que l'effectif de la Division militaire avait été réduit, et qu'il le serait davantage en janvier 1993, sous réserve d'approbation par le Conseil de sécurité. Cette réduction avait été rendue possible par les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'accord concernant la cessation du conflit armé. Il se peut également que la Division de police soit réduite à compter de mars 1993, au fur et à mesure du déploiement de la nouvelle police nationale civile, et qu'elle disparaisse une fois ce déploiement achevé en 1994.

9. Le Secrétaire général a indiqué en outre, au paragraphe 82 du rapport, que puisque certaines tâches importantes, telles que la réduction des forces armées et le déploiement de la police nationale civile, se prolongeront jusqu'en 1994, il avait l'intention de présenter au Conseil de sécurité, à intervalles appropriés, ses recommandations concernant les activités et effectifs futurs de l'ONUSAL, compte tenu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de paix. Les réductions d'effectifs recommandées seraient fonction de l'évolution du mandat de l'ONUSAL.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

10. Si l'ONUSAL était appelée à vérifier des élections, le personnel requis pour cette tâche serait envoyé au fur et à mesure des besoins du processus électoral, et les affectations prendraient fin immédiatement après les élections en mars 1994. L'on pouvait s'attendre à ce que la mission de l'ONUSAL soit achevée à la fin du premier semestre de 1994.

11. Dans ces conditions, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité prolonge le mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 mai 1993.

12. Par sa résolution 791 (1992) du 30 novembre 1992, le Conseil de sécurité, ayant étudié le rapport du Secrétaire général 5/, a décidé de prolonger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 mai 1993.

13. Le présent rapport a trait à la totalité des ressources dont aura besoin l'ONUSAL, et il porte sur la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993. Il décrit aussi l'exécution du budget de l'ONUSAL pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et en novembre 1992.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT

14. Un montant total de 49 503 028 dollars a été réparti entre les Etats Membres aux fins du financement de l'ONUSAL pour la période allant du 1er juillet 1991 au 31 octobre 1992. Le tableau ci-après récapitule l'état des contributions reçues et fait apparaître un solde non acquitté de 11 608 431 dollars au 30 novembre 1992.

Etat des contributions à l'ONUSAL au 30 novembre 1992

	Dollars des Etats-Unis
Crédit ouvert	52 800 000
A déduire : sommes portées au crédit des Etats Membres	(3 296 972)
Montant réparti	49 503 028
A déduire : sommes reçues	(37 894 597)
Solde restant à recevoir	11 608 431

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

15. Au paragraphe 12 de sa résolution 46/240 relative au financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale a demandé que soient fournies des contributions volontaires à la Mission, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Durant la période considérée, le Gouvernement suisse a continué de mettre à la disposition de la Mission des services aériens de rapatriement sanitaire, selon les besoins, pour les membres de la Mission blessés ou tombés malades dans l'exercice de leurs fonctions. La Mission n'a pas utilisé ces services durant la période terminée le 30 novembre 1992.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992 ET POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1992

16. L'annexe I récapitule les crédits ouverts pour l'ONUSAL pour la période de 10 mois allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et les dépenses correspondant à cette même période, ainsi qu'à la période allant du 1er au 30 novembre 1992, le Conseil de sécurité ayant prorogé d'un mois le mandat de l'ONUSAL. Cette annexe fait apparaître, pour la période de 11 mois, un solde inutilisé d'un montant brut de 1 624 200 dollars (soit un montant net de 1 484 700 dollars). On trouvera dans l'annexe II des informations complémentaires donnant une description détaillée des prévisions de dépenses pour chaque rubrique budgétaire.

V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1992 AU 31 MAI 1993

17. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 sont estimées à un montant brut de 19 339 500 dollars (montant net : 17 999 700 dollars) et figurant dans l'annexe III du présent rapport, des informations complémentaires à ce sujet figurant dans l'annexe IV. Ces prévisions tiennent compte d'une réduction des effectifs de l'ONUSAL pour la période considérée. Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 83 de son rapport au Conseil de sécurité 3/, l'ONUSAL devrait avoir terminé sa mission à la fin du premier semestre de 1994. A sa présente session, l'Assemblée générale devrait prendre les dispositions nécessaires pour permettre le financement des dépenses de l'ONUSAL au-delà du 31 mai 1993, jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 3 223 250 dollars (montant net : 2 999 950 dollars), correspondant aux prévisions de dépenses des six mois précédents. Le financement de ces dépenses serait subordonné à l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUSAL au-delà du 31 mai 1993.

18. L'annexe VI présente le tableau d'effectifs révisé proposé pour l'ONUSAL. Elle fait apparaître une réduction nette de 14 postes (8 postes de fonctionnaire international et 6 postes d'agent local). Parmi les modifications proposées au tableau d'effectifs de fonctionnaires internationaux, il faut mentionner le reclassement d'un poste vacant de D-1 à D-2, pour un chef de mission adjoint, du fait des responsabilités supplémentaires et de l'accroissement notable du volume de travail de la Mission dans le domaine politique. D'autre part, plusieurs déclassements de poste sont prévus [P-5 à P-4 (5), P-4 à P-3 (8) et P-3 à P-2 (10)], ainsi que des suppressions de poste : 2 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux, 3 postes d'agent du service mobile et 6 postes d'agent local. On trouvera à l'annexe VII les titres fonctionnels et des définitions d'emploi succinctes correspondant aux postes proposés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

19. L'annexe VIII donne des précisions sur le personnel civil et les dépenses correspondantes, et l'annexe IX indique la répartition de ce personnel par bureau. On trouvera à l'annexe X la répartition du matériel de transport de l'ONUSAL, et à l'annexe XI celle des autres matériels.

VI. OBSERVATIONS

20. Au paragraphe 9 de sa résolution 46/240, l'Assemblée générale a décidé, en principe, que les comptes spéciaux du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et de l'ONUSAL seraient fusionnés. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUCA (A/47/556) indique (par. 17 et annexe VI) l'état du compte spécial de l'ONUCA, et ces chiffres sont reproduits dans la colonne 2 de l'annexe V du présent rapport.

21. L'annexe V indique également la situation financière résultant de la fusion des comptes spéciaux de l'ONUSAL et de l'ONUCA et fait apparaître un déficit de fonctionnement d'un montant net de 7 806 483 dollars au compte spécial commun ONUSAL/ONUCA.

22. Comme il ressort de la rubrique 4 de la colonne 1 de l'annexe V, au 30 novembre 1992, les contributions non acquittées au titre de l'ONUSAL s'élevaient à 11 608 431 dollars. D'où un déficit de fonctionnement d'un montant net de 7 953 242 dollars au compte spécial de l'ONUSAL. Pour faire face aux besoins de trésorerie courants de l'ONUSAL, des sommes représentant un montant total de 5 millions de dollars ont été transférées au compte spécial de l'ONUSAL par prélèvement sur le compte spécial du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII). Cela étant, et vu la situation toujours précaire du financement de la Mission, le Secrétaire général recommande qu'aucune mesure ne soit prise à ce stade à propos des recettes globales des deux missions, soit 4 484 174 dollars, dont 1 990 206 dollars d'intérêts créditeurs et 2 493 968 dollars de recettes diverses, et que ce montant soit conservé au compte spécial commun ONUSAL/ONUCA en attendant le versement des contributions non acquittées au titre des deux missions. En outre, le Secrétaire général demande instamment à tous les Etats Membres de verser leurs contributions en totalité et sans retard.

VII. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

23. Pour assurer le financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale devrait prendre les mesures suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 19 339 500 dollars (montant net : 17 999 700 dollars) pour le fonctionnement de l'ONUSAL pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 et répartir ce montant entre les Etats Membres;

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

b) Pour la période consécutive au 31 mai 1993, ouvrir un crédit et/ou autoriser des engagements de dépense; selon le cas, pour continuer à assurer le financement de l'ONUSAL, à raison d'un taux mensuel brut de 3 223 250 dollars (taux net : 2 999 950 dollars), et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat actuel de l'ONUSAL au-delà de cette date;

c) Décider de conserver au compte spécial ONUSAL/ONUCA les recettes globales de l'ONUSAL et de l'ONUCA (4 484 174 dollars), eu égard aux contributions non acquittées.

Notes

1/ S/23402.

2/ S/24688, S/24731 et S/24805, respectivement.

3/ S/24823.

4/ S/23999 et Add.1.

5/ S/24833 et Add.1

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et novembre 1992

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant (1)	Dépenses 1er janv. au 31 oct. 1992 (2)	Dépenses prévues Nov. 92 (3)	Dépenses 1er jan. au 30 nov. 92 (2)+(3)=(4)	Economies (dépassements) (1)-(4)
1. Personnel militaire					
Indemnité de subsistance (missions)	4 650,0	4 939,7	428,2	5 367,9	(717,9)
Frais de voyage	850,0	829,9	76,0	905,9	(55,9)
Indemnité d'habillement	25,0	24,0	3,9	27,9	(2,9)
	5 525,0	5 793,6	508,1	6 301,7	(776,7)
2. Personnel civil					
a) Police civile					
Indemnité de subsistance (missions)	4 825,0	4 768,8	567,3	5 336,1	(511,1)
Frais de voyage	1 200,0	584,3	161,0	745,3	454,7
Indemnité d'habillement	35,0	35,0	5,2	40,2	(5,2)
	6 060,0	5 388,1	733,5	6 121,6	(61,6)

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

	Montant (1)	Dépenses ler janv. au 31 oct. 1992 (2)	Dépenses prévues Nov. 92 (3)	Dépenses ler jan. au 30 nov. 92 (2)+(3)=(4)	Economies (dépassements) (1)-(4)
b) Personnel recruté sur le plan international et local					
Traitements du personnel recruté sur le plan international	4 950,0	3 354,0	651,6	4 005,6	944,4
Traitement du personnel recruté localement	900,0	1 067,7	98,0	1 165,7	(265,7)
Dépenses communes de personnel	2 996,0	1 845,8	336,0	2 181,8	814,2
Indemnité de représentation	4,0	4,0	0,0	4,0	0,0
Indemnité de subsistance (missions)	2 250,0	2 092,5	243,4	2 335,9	(85,9)
Consultants et experts	120,0	100,0	12,0	112,0	8,0
Frais de voyage	370,0	41,6	0,0	41,6	328,4
	11 590,0	8 505,6	1 341,0	9 846,6	1 743,4
3. Locaux/logement					
Location	540,0	428,3	47,8	476,1	63,9
Entretien et aménagement	50 0	36,7	20,0	56,7	(6,7)
Eclairage, chauffage, énergie et eau	45,0	55,8	8,0	63,8	(18,8)
Services de nettoyage	15,0	15,0	0,0	15,0	0,0
Services de sécurité	105,0	76,5	0,0	76,5	28,5
Bâtiments préfabriqués	830,0	534,6	0,0	534,6	295,4
	1 585,0	1 146,9	75,8	1 222,7	362,3
4. Opérations de transport					
Acquisition de véhicules	3 130,0	2 831,5	0,0	2 831,5	298,5
Entretien et réparations	450,0	452,6	60,0	512,6	(62,6)
Pièces de rechange	70,0	70,0	0,0	70,0	0,0
Carburants et lubrifiants	550,-	548,6	37,0	585,6	(35,6)
Assurance	120,0	80,3	7,0	87,3	32,7
	4 320,0	3 983,0	104,0	4 087,0	233,0

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

	Montant (1)	Dépenses ler janv. au 31 oct. 1992 (2)	Dépenses prévues Nov. 92 (3)	Dépenses ler jan. au 30 nov. 92 (2)+(3)=(4)	Economies (dépassements) (1)-(4)
5. Hélicoptères					
Location d'appareils	4 410,0	4 327,1	239,0	4 566,1	(156,1)
Carburants	210,0	125,1	25,0	150,1	59,9
	4 620,0	4 452,2	264,0	4 716,2	(96,2)
6. Transmissions					
Matériel de transmissions	540,0	594,4	0,0	594,4	(54,4)
Matériel d'essai et d'atelier	25,0	3,0	0,0	3,0	22,0
Communications commerciales	85,0	136,5	8,0	144,5	(59,5)
Pièces de rechange et fournitures	160,0	54,3	5,0	59,3	100,7
	810,0	788,2	13,0	801,2	8,8
7. Autre matériel					
Mobilier et matériel de bureau	-	85,2	4,0	89,2	(89,2)
Matériel divers	85,0	73,0	4,0	77,0	8,0
Groupes électrogènes	30,0	28,7	0,0	28,7	1,3
Pièces de rechange et réparations	40,0	41,7	5,0	46,7	(6,7)
	155,0	228,6	13,0	241,6	(86,6)
8. Fournitures et services					
Services contractuels	30,0	23,0	3,0	26,0	4,0
Fournitures et accessoires	574,0	486,0	45,0	531,0	43,0
Information-activités spéciales	310,0	231,5	20,0	251,5	58,5
Uniformes, habillement et équipement	36,0	25,4	3,0	28,4	7,6
Vérification extérieure des comptes	12,0	12,0	0,0	12,0	0,0
Dépenses de représentation	8,0	8,0	1,0	9,0	(1,0)
Services et examens médicaux	130,0	44,2	5,0	49,2	80,8
	1 100,0	830,1	77,0	907,1	192,9

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

		Montant (1)	Dépenses ler janv. au 31 oct. 1992 (2)	Dépenses prévues Nov. 92 (3)	Dépenses ler jan. au 30 nov. 92 (2)+(3)=(4)	Economies (dépassements) (1)-(4)
9.	Fret et camionnage	50,0	80,6	4,0	84,6	(34,6)
10.	Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	200,0	200,0	0,0	200,0	0,0
11.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	985,0	985,0	0,0	985,0	0,0
12.	Contributions du personnel	2 000,0	1 710,5	150,0	1 860,5	139,5
	Total brut, rubriques 1 à 12	39 000,0	34 092,4	3 283,4	37 375,8	1 624,2
13.	Recettes provenant des contributions du personnel	(2 000,0)	(1 710,5)	(150,0)	(1 860,5)	(139,5)
	Total net	37 000,0	32 381,9	3 133,4	35 515,3	1 484,7

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 et pour le mois de novembre 1992 : informations complémentaires

		Economie (dépassement) Dollars E.-U.
	1. Personnel militaire	
1.	Le dépassement total de 776 700 dollars enregistré au titre de l'indemnité de subsistance en mission (717 900 dollars), des frais de voyage (55 900 dollars) et de l'indemnité d'habillement (2 900 dollars) est dû principalement à la prorogation du mandat de la Mission pendant un mois.	(776 700)
	2. Personnel civil	
a)	Police civile	
2.	La prorogation du mandat a entraîné un dépassement total de 516 300 dollars au titre de l'indemnité de subsistance en mission (511 100 dollars) et de l'indemnité d'habillement (5 200 dollars). Il a été en partie compensé par une économie de 454 700 dollars au titre des frais de voyage.	(61 600)
b)	Personnel international et local	
3.	Des postes étant restés vacants, on a économisé 944 400 dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et 814 200 dollars au titre des dépenses communes de personnel; on a également économisé 8 000 dollars à la rubrique "consultants et experts" et 328 400 dollars à la rubrique "frais de voyage", soit une économie totale de 2 095 000 dollars. En revanche, on a enregistré un dépassement total de 351 600 dollars qui s'explique comme suit : les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été supérieurs de 265 700 dollars aux prévisions en raison d'un relèvement à titre rétroactif non prévu dans le budget et du recrutement d'agents locaux qui ont occupé pendant des durées limitées des postes vacants de fonctionnaires recrutés sur le plan international; en outre, la prorogation du mandat a entraîné un dépassement de 85 900 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions).	1 743 400

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

		Economie (dépassement) Dollars E.-U.
	3. Locaux/logements	
4.	L'économie totale de 387 800 dollars prévue au titre de la location de locaux (63 900 dollars), des services de sécurité (28 500 dollars) et des bâtiments préfabriqués (295 400 dollars) a été en partie absorbée par un dépassement total de 25 500 dollars concernant l'entretien et l'aménagement (6 700 dollars) et les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau (18 800 dollars).	362 300
	4. Opérations de transport	
5.	Les économies (331 200 dollars) prévues aux rubriques "achat de véhicules" (298 500 dollars) et "assurance des véhicules" (32 700 dollars) ont été en partie absorbées par les dépassements (98 200 dollars) enregistrés aux rubriques "réparations et entretien" (62 600 dollars) et "carburants et lubrifiants" (35 600 dollars), ceux-ci s'expliquant essentiellement par la prorogation du mandat.	233 000
	5. Hélicoptères	
6.	Le dépassement de 156 100 dollars prévu au titre de la location d'hélicoptères, qui est dû à la prorogation du mandat pendant un mois, est partiellement compensé par une économie de 59 900 dollars au titre du carburant-avion, économie rendue possible par l'utilisation de nouveaux hélicoptères consommant moins.	(96 200)
	6. Transmissions	
7.	Les économies (122 700 dollars) réalisées aux rubriques "matériel d'atelier et d'essai" (22 000 dollars) et "pièces de rechange et fournitures" (100 700 dollars) ont été en partie absorbées par des dépassements (113 900 dollars) aux rubriques "matériel de transmissions" (54 400 dollars) et "communications commerciales" (59 500 dollars); ceux-ci sont dus au fait qu'il a fallu installer un commutateur électronique dans les locaux qui ont été loués pour agrandir le siège de la mission et à une augmentation du volume des communications commerciales.	8 800

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

7. Autres matériels

8. Les dépassements (95 900 dollars) prévus aux rubriques "mobilier et matériel de bureau" (89 200 dollars) et "pièces de rechange et réparations" (6 700 dollars) sont dus à une sous-estimation des dépenses; ils ont été en partie compensés par une économie totale de 9 300 dollars au titre du matériel divers (8 000 dollars) et des groupes électrogènes (1 300 dollars). (86 600)

8. Fournitures et services

9. On a fait une économie totale de 193 900 dollars aux rubriques suivantes : services contractuels (4 000 dollars), fournitures générales (43 000 dollars), information-manifestations spéciales (58 500 dollars), uniformes, habillement et accessoires divers (7 600 dollars) et services et examens médicaux (80 800 dollars). On a enregistré un léger dépassement de 1 000 dollars au titre des dépenses de représentation. 192 900

9. Fret et camionnage

10. Le dépassement de 34 600 dollars est dû à une sous-estimation initiale des dépenses. (34 600)

10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

11. Une provision égale au montant du crédit ouvert a été constituée pour couvrir les indemnités qui seraient dues en cas de blessure ou d'invalidité. -

11. Compte d'appui aux opérations de mantien de la paix

12. Le crédit ouvert a été viré au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. -

12. Contributions du personnel

13. L'économie réalisée à cette rubrique s'explique par le nombre global de postes vacants par rapport aux effectifs autorisés de l'ONUSAL. 139 500

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses prévues 1er janvier au 30 novembre 1992	Prévisions de dépenses 1er décembre 1992 au 31 mai 1993
1. Personnel militaire		
Indemnité de subsistance (missions)	5 367,9	1 561,2
Frais de voyage	905,9	532,5
Indemnité d'habillement	27,9	10,3
	6 301,7	2 104,0
2. Personnel civil		
a) Police civile		
Indemnité de subsistance (missions)	5 336,1	3 705,6
Frais de voyage	745,3	1 125,0
Indemnité d'habillement	40,2	35,3
	6 121,6	4 865,9
b) Personnel recruté sur le plan international et local		
Traitements du personnel recruté sur le plan international	4 005,6	3 238,5
Traitements du personnel recruté localement	1 165,7	603 0
Dépenses communes de personnel	2 181,8	1 833,4
Indemnité de représentation	4,0	2,7
Indemnité de subsistance (missions)	2 335,9	1 361,5
Consultants et experts	112,0	58,3
Frais de voyage	41,6	30,0
	9 846,6	7 127,4

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE III (suite)

	Dépenses prévues 1er janvier au 30 novembre 1992	Prévisions de dépenses 1er décembre 1992 au 31 mai 1993
3. Location/logement		
Location	476,1	270,0
Entretien et aménagement	56,7	50,0
Eclairage, chauffage, énergie et eau	63,8	34,8
Services de nettoyage	15,0	9,0
Services de sécurité	76,5	42,0
Bâtiments préfabriqués	534,6	0,0
	1 222,7	405,8
4. Opérations de transport		
Acquisition de véhicules	2 831,5	0,0
Réparations et entretien	512,6	279,6
Pièces de rechange	70,0	38,1
Carburants et lubrifiants	585,6	216,0
Assurance	87,3	52,2
	4 087,0	585,9
5. Hélicoptères		
Location d'appareils	4 566,1	1 434,0
Carburants	150,1	140,4
	4 716,2	1 574,4
6. Transmissions		
Matériel de transmissions	594,4	0,0
Matériel d'essai et d'atelier	3,0	3,0
Communications commerciales	144,5	48,0
Pièces de rechange et fournitures	59,3	30,0
	801,2	81,0
7. Autre matériel		
Mobilier et mobilier de bureau	89,2	22,2
Matériel divers	77,0	30,0
Groupes électrogènes	28,7	0,0
Pièces de rechange et réparations	46,7	12,0
	241,6	64,2

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE III (suite)

	Dépenses prévues 1er janvier au 30 novembre 1992	Prévisions de dépenses 1er décembre 1992 au 31 mai 1993
8. Fournitures et services		
Services contractuels	26,0	10,5
Fournitures et accessoires	531,0	240,0
Information-activités spéciales	251,5	120,0
Uniformes, habillement et équipement	28,4	18,0
Vérification extérieure des comptes	12,0	12,0
Dépenses de représentation	9,0	4,8
Services et examens médicaux	49,2	30,0
	907,1	453,3
9. Fret et camionnage	84,6	60,0
10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	200,0	90,0
11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	985,0	605,8
12. Contributions du personnel	1 860,5	1 339,8
Total brut, rubriques 1 à 12	37 375,8	19 339,5
13. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 860,5)	(1 339,8)
Total net	35 515,3	17 999,7

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE IV

Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période de six mois allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 ont été établies sur la base des paramètres budgétaires ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tout le personnel de la mission (à l'exception du personnel recruté sur le plan local), au taux de 64 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 61 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Un montant approprié est déduit de cette indemnité lorsqu'un logement est fourni.

2. Frais de voyage/relève

3. Les frais de voyage aller et retour à destination de la zone de la mission par vol régulier ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller et retour, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

4. Une indemnité d'habillement de 200 dollars par personne et par an est prévue pour le personnel militaire. Les gouvernements ne recevront aucun remboursement au titre de la solde et des indemnités qu'ils versent à leur personnel.

4. Dépenses afférentes au personnel civil

5. Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel international sont calculés après déduction des contributions du personnel, sur la base des coûts standard à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires internationaux affectés par d'autres organismes des Nations Unies et du personnel expressément recruté pour la mission, un taux de vacance de poste étant appliqué en ce qui concerne le personnel international indiqué à l'annexe VI. Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base du barème des traitements des agents des services généraux établi pour San Salvador.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. RESSOURCES NECESSAIRES

Dollars des Etats-Unis

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

6. Le montant prévu correspond à 234 militaires, à savoir l'effectif de base se composant de 226 observateurs militaires et 8 agents de santé qui demeureront dans la zone de la mission jusqu'au 31 décembre 1992. On compte que 76 militaires seront rapatriés en janvier 1993 et 47 autres en février 1993.

a) Indemnité de subsistance (missions) 1 561 200

7. Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité de subsistance (missions) calculée sur la base du déploiement effectif et prévu du personnel militaire pour un total de 25 583 jours-homme aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

b) Frais de voyage 532 500

8. Le montant prévu doit permettre d'assurer le rapatriement de 123 militaires et la relève de 45 militaires par vol régulier.

c) Indemnité d'habillement 10 300

9. Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

10. Le montant prévu doit permettre de recruter 50 contrôleurs de police civile qui devraient être déployés à la mi-décembre 1992 et viendraient rejoindre l'effectif actuel de 303 contrôleurs de police, portant le total à 353.

i) Indemnité de subsistance (missions) 3 705 600

L'indemnité de subsistance a été calculée sur la base du déploiement effectif et prévu des contrôleurs de police civile susmentionnés pour un total de60 672 jours-homme aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ii) Frais de voyage — 1 125 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage par vol régulier de 50 contrôleurs lors de l'affectation initiale et de 200 contrôleurs à l'occasion de la relève.

iii) Indemnité d'habillement — 35 300

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an par personne.

b) Personnel international et local

11. Le projet de tableau d'effectifs révisé de l'ONUSAL qui figure à l'annexe VI fait apparaître une réduction de 8 postes de fonctionnaire international et de 6 postes d'agent local par rapport à l'effectif autorisé de 327.

i) Traitements du personnel international — 3 238 500

Le montant prévu correspond aux traitements, calculés sur la base des coûts standard, de 133 fonctionnaires (82 administrateurs, 31 agents des services généraux et 20 agents du Service mobile).

ii) Traitements du personnel local — 603 000

Le calcul des traitements des 180 agents locaux se fonde sur une moyenne nette de 6 500 dollars par an applicable à la zone de la mission.

iii) Dépenses communes de personnel — 1 833 400

Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (1 689 400 dollars) et du personnel local (144 000 dollars) comme il est indiqué à l'annexe VIII.

iv) Indemnités de représentation — 2 700

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant six mois les dépenses de représentation des fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général et de ceux de la classe D-2, dès lors qu'ils y ont droit.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

v) Indemnités de subsistance (missions) 1 361 500

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 133 fonctionnaires internationaux pour un total de 21 985 jours-personne pendant la période de six mois comme il est indiqué à l'annexe VIII.

vi) Consultants et experts 58 300

Le montant prévu doit permettre de recruter pendant six mois deux consultants (3 000 dollars chacun par mois) chargés d'appuyer les travaux du Bureau des droits de l'homme (36 000 dollars), de financer pendant 45 mois des travaux de recherche dans le Bureau du chef de la Mission (13 500 dollars) et de recruter des consultants pour des campagnes d'information (8 800 dollars).

vii) Frais de voyage 30 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir un total de huit voyages, de sept jours chacun, entre New York et la zone de la mission dont le coût moyen est de 3 800 dollars par voyage.

3. Locaux/logements

a) Location des locaux 270 000

12. Le montant prévu doit permettre de continuer à louer le quartier général de l'ONUSAL et le parking, à raison de 24 130 dollars par mois pendant six mois (144 780 dollars); quatre bureaux régionaux et deux bureaux sous-régionaux, à raison de 6 730 dollars par mois pendant six mois (40 380 dollars); quatre bureaux régionaux militaires, 17 centres de police et un terrain pour 15 caravanes utilisées comme centres de police pendant six mois, à raison de 11 140 dollars par mois (66 840 dollars); des hangars pour abriter les hélicoptères de l'ONUSAL à Ilopango et à San Miguel pendant six mois, à raison de 2 000 dollars par mois (12 000 dollars); un parking à proximité du port pour y garer des véhicules et entreposer du matériel, à raison de 2 000 dollars par mois pendant trois mois (6 000 dollars).

b) Entretien et aménagement 50 000

13. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien, d'aménagement ou d'adaptation des locaux, y compris les 15 centres de vérification.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau 34 800

14. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'eau et d'électricité, y compris le carburant pour les groupes électrogènes, dans tous les postes de la zone de la mission, calculé sur la base des dépenses engagées précédemment, à savoir 5 800 dollars par mois.

d) Services de nettoyage 9 000

15. Le montant prévu est destiné à couvrir les frais d'entretien général des installations dans tous les postes de la zone de la mission, estimés à 1 500 dollars par mois.

e) Services de sécurité 42 000

16. Le montant prévu correspond aux services contractuels de 13 gardes de sécurité pour le quartier général (y compris le Bureau régional et le Bureau régional militaire de San Salvador) et le parking de l'ONUSAL et a été calculé sur la base des dépenses engagées précédemment, à savoir 7 000 dollars par mois.

f) Bâtiments préfabriqués -

4. Opérations de transport

a) Achat de véhicules -

b) Réparations et entretien 279 600

17. Le montant prévu permettra de couvrir les frais d'entretien des véhicules dans le cadre de l'accord passé avec une entreprise locale, à raison de 103 dollars par véhicule et par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes de 1992) pour 451 véhicules pendant six mois.

c) Pièces de rechange 38 100

18. Le montant prévu correspond à la valeur des pièces de rechange (y compris les pneumatiques, batteries et principaux ensembles mécaniques) devant être achetées pour l'entretien des véhicules du parc automobile de la mission.

d) Carburants et lubrifiants 216 000

19. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants calculé sur la base d'un coût moyen de 80 dollars par véhicule et par mois pour 451 véhicules pendant six mois.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

e) Assurance 52 200

20. Le montant prévu est destiné à couvrir les frais d'assurance des 451 véhicules dans la zone de la mission. Des assurances ont été souscrites à l'étranger et sur place pour 318 véhicules au taux de 154,80 dollars par véhicule pendant la période de six mois; pour les 133 véhicules restants, le montant prévu doit permettre de souscrire seulement une assurance à l'étranger au taux de 22,40 dollars par véhicule, une assurance ayant déjà été souscrite sur place pour ces 133 véhicules au cours de la période précédente du mandat.

5. Opérations par hélicoptère

a) Location 1 434 000

21. Le montant prévu est destiné à couvrir les frais de location de cinq hélicoptères Bell 206-L-1 pendant une période de six mois au taux de 47 800 dollars par hélicoptère et par mois, y compris un minimum de 60 heures de vol par mois, par hélicoptère, et le versement de location d'un équipage de 13 membres. Les heures de vol en sus des 60 heures par mois seront facturées au taux forfaitaire de 395 dollars par heure.

b) Carburant 140 400

22. On estime que chaque hélicoptère consommera 75 gallons de carburant à l'heure pour un coût de 1,04 dollar le gallon et qu'il faudra au total 135 000 gallons de carburant pour la flotte d'hélicoptères au cours de la période considérée.

6. Transmissions

a) Matériel de transmissions -

b) Matériel d'atelier et d'essai 3 000

23. Le montant prévu doit permettre d'acheter diverses petites pièces de matériel d'essai et d'atelier.

c) Communications commerciales 48 000

24. Le montant demandé doit permettre de couvrir pendant six mois les frais d'utilisation des services de communication commerciaux (télécopie, téléphone et valise diplomatique) au taux d'environ 8 000 dollars par mois.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

d) Pièces de rechange et fournitures 30 000

25. Le montant prévu correspondant au coût des fournitures et des pièces de rechange pour tout le matériel de communication acheté pour la mission. Il a été calculé sur la base des dépenses engagées précédemment, estimées à 5 000 dollars par mois.

7. Autres matériels

a) Mobilier et machines de bureau 22 200

26. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de réparation et de remplacement du matériel (12 000 dollars) et l'achat sur place de mobilier et de matériel nécessaires pour les nouveaux centres créés par suite de l'expansion des activités de la Division de la police de l'ONUSAL (10 000 dollars).

b) Matériel divers 30 000

27. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel (moniteurs et accessoires) pour la Division de l'information (16 000 dollars) et les articles pour un petit atelier (14 000 dollars).

c) Groupes électrogènes -

d) Pièces de rechange et réparations 12 000

28. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'achat de pièces détachées et de la réparation du matériel de bureau et autre pour la période considérée, y compris les pièces de groupes électrogènes transférés de l'ONUCA, à raison de 2 000 dollars par mois.

8. Fournitures et services

a) Services contractuels 10 500

29. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services contractuels de blanchisserie et d'enlèvement des ordures et de certains services contractuels de nettoyage, à raison de 1 750 dollars par mois.

b) Fournitures générales 240 000

30. Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : fournitures d'imprimerie, papeterie et fournitures de bureau, fournitures médicales, rations composées et autres fournitures et services, à raison de 40 000 dollars par mois.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

c) Information - manifestations spéciales 120 000

31. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de différentes campagnes d'information en faveur de la paix et de campagnes d'information dans la zone de la mission (émissions radiophoniques et télévisées, impression et diffusion d'affiches, de brochures et autres articles publicitaires, ainsi que du matériel et des fournitures destinés aux activités d'enregistrement).

d) Uniformes, habillement et accessoires divers 18 000

32. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles d'habillement et accessoires fournis par l'ONU au personnel militaire et de police, notamment des bérets bleus, des insignes, des brassards, des badges, des calots de campagne, des foulards, des brassards de la police militaire, des casques bleus, des gilets pare-balles et autres accessoires de protection. Il couvre également le coût des uniformes et des articles de protection destinés aux agents du Service mobile (bleus de mécanicien, gants, etc.).

e) Vérification externe des comptes 12 000

33. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes de la Mission.

f) Dépenses de représentation 4 800

34. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quelques réceptions à donner pour des notables locaux dans l'intérêt officiel de la Mission.

g) Services et examens médicaux 30 000

35. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services médicaux et des examens médicaux de fin de mission des militaires et des policiers civils, qui ne peuvent être assurés par l'unité médicale de la Mission.

9. Fret et camionnage 60 000

36. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'expédition, de manutention et de réexpédition à destination ou en provenance de la zone de la mission, pour lesquels aucun crédit n'est demandé ailleurs.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité 90 000

37. Le montant prévu doit permettre de verser aux observateurs militaires et aux contrôleurs de police civile des indemnités en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie directement imputable aux fonctions exercées dans le cadre de la Mission.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 605 800

38. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du montant total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des fonctionnaires civils affectés dans la zone de la mission.

12. Contributions du personnel 1 339 800

39. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets aux rubriques budgétaires 2 b) i) et 2 b) ii). Le montant prévu à la présente rubrique représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel (1 339 800)

40. Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 12 ci-dessus est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de l'ONUSAL.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE V

Etat, au 30 novembre 1992, des recettes et des dépenses de fonctionnement (montant net) de l'ONUSAL et de l'ONUCA pour la période se terminant le 30 novembre 1992

(En dollars des Etats-Unis)

	ONUSAL 1	ONUCA 2	TOTAL ONUSAL ET ONUCA 3
1. Recettes			
a) Montant net des crédits ouverts	50 000 000	111 254 400	161 254 400
A déduire : Sommes portées au crédit des Etats Membres	(1 347 700)	(17 106 600)	(18 454 300)
A ajouter : Part des Etats-Unis au titre des contributions du personnel	850 728	818 120	1 668 848
Contributions dues	49 503 028	94 965 920	144 468 948
b) Contributions volontaires en nature	0	1 563 000	1 563 000
c) Intérêts créditeurs	117 403	1 872 803	1 990 206
Recettes diverses	53 086	2 440 882	2 493 968
Total partiel	170 489	4 313 685	4 484 174
Recettes, total	49 673 517	100 842 605	150 516 122
2. Dépenses nettes			
Dépenses ordinaires de fonctionnement	45 167 600	85 576 662	130 744 262
Contributions volontaires en nature	0	1 563 000	1 563 000
	45 167 600	87 139 662	133 307 262
A ajouter : Part des Etats-Unis au titre des contributions du personnel	850 728	818 120	1 668 848
Dépenses nettes, total	46 018 328	87 957 782	133 976 110
3. Solde inutilisé (1-2)	3 655 189	12 884 823	16 540 012
4. Contributions non acquittées	11 608 431	12 738 064	24 346 495
5. Solde non utilisé (3-4)	(7 953 242)	146 759	(7 806 483)

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE VI

Tableau d'effectifs : révisions proposées

Catégorie	Effectif autorisé	Modifications proposées	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	-	1
D-2	3	1	4
D-1	7	(1)	6
P-5	22	(5)	17
P-4	34	(5)	29
P-3	18	(3)	15
P-2/1	-	10	10
Total partiel	85	(3)	82
Agents des services généraux	33	(2)	31
Agents des services mobiles	23	(3)	20
Total, personnel recruté sur le plan international	141	(8)	133
Agents locaux	186	(6)	180
Total général	327	(14)	313

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE VII

Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes des postes proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

1. Bureau du chef de mission

a) Chef de mission adjoint

1. Le chef de mission adjoint (classe D-2) assistera le chef de mission pour tous les aspects politiques et opérationnels de l'ONUSAL et agira en son nom lorsque l'intéressé s'absentera de la zone de la Mission ou lorsque les circonstances l'exigeront. Il sera chargé d'effectuer des analyses politiques, de suivre l'évolution de la situation politique et d'établir des contacts avec des membres du gouvernement, du FMLN, des partis politiques et des corps diplomatiques se trouvant dans la zone de la Mission pour ce qui touche aux questions politiques. Il devra également coordonner les réunions et superviser les projets qui touchent aux aspects politiques du programme de travail exécuté par le Bureau du chef de Mission.

2. Sous la supervision du chef de Mission, le chef adjoint devra également superviser les activités :

a) De la Division militaire et de la Division de police;

b) De la Division des droits de l'homme et de la Division de l'administration;

c) Des six bureaux régionaux de la Mission.

3. Outre les attributions mentionnées ci-dessus, le titulaire du poste devra superviser la création et le fonctionnement du bureau de vérification du processus électoral qu'il est envisagé de constituer.

b) Attaché de presse adjoint

4. L'attaché de presse adjoint (classe P-2) sera chargé de rédiger les projets de communiqués de presse et d'éditer différents textes publiés par le Bureau de l'information de l'ONUSAL, d'assurer la liaison avec le groupe responsable de l'éducation en matière de droits de l'homme, de superviser la rédaction des rapports publiés par le Bureau de l'information et d'assurer, pour le compte du Directeur de l'information, la liaison avec les médias locaux.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Bureaux régionaux

a) Contrôleurs des droits de l'homme (adjoints de deuxième classe)

5. Les cinq contrôleurs des droits de l'homme (adjoints de deuxième classe) (classe P-2) seront chargés d'entendre les plaintes faisant état de violations des droits de l'homme, d'enquêter sur ces affaires, de préparer des entretiens privés avec les prisonniers politiques et d'établir des contacts avec les autorités locales et les organisations de défense des droits de l'homme.

b) Spécialistes des questions politiques (adjoints de deuxième classe)

6. Les trois spécialistes des questions politiques (adjoints de deuxième classe) (classe P-2) seront chargés d'établir des contacts avec les autorités et organisations civiles locales, de suivre et d'analyser les événements politiques internes et externes relevant des fonctions de vérification de la Mission, et de préparer à l'intention du Coordonnateur régional des rapports faisant le point de questions politiques précises.

c) Juriste adjoint de deuxième classe

7. Le juriste adjoint de deuxième classe (classe P-2) sera chargé d'évaluer les plaintes faisant état de violations des droits de l'homme et de faire des recommandations sur la suite à leur donner compte tenu du mandat de la Mission, de suivre les plaintes jugées recevables, de conseiller le Coordonnateur régional sur les aspects juridiques des affaires en cours et de rédiger des rapports à son intention.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE VIII

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
SSG	1	174	6	111,6	45,4	45,4	55,8	22,7	22,7	14,8
D-2(Genève)	1	174	6	124,0	39,9	38,3	62,0	20,0	19,2	12,4
D-2(local)	3	522	18	61,1	37,8	37,6	91,7	56,7	56,4	37,1
D-1	3	522	18	91,7	34,9	34,1	137,6	52,4	51,2	37,1
D-1 (Genève)	1	174	6	115,6	36,7	34,6	57,8	18,4	17,3	12,4
D-1(Santiago)	1	174	6	78,3	34,4	35,5	39,2	17,2	17,8	12,4
D-1 (local)	1	174	6	57,2	34,9	34,1	28,6	17,5	17,1	12,4
P-5	7	1 218	42	83,8	31,9	29,8	293,3	111,7	104,3	74,3
P-5 (Genève)	1	174	6	107,6	34,1	31,1	53,8	17,1	15,6	10,6
P-5(local)	9	1 566	54	52,3	31,9	29,8	235,4	143,6	134,1	95,5
P-4	24	4 176	144	72,2	27,5	23,6	866,4	330,0	283,2	254,7
P-4(local)	5	870	30	45,1	27,5	23,6	112,8	68,8	59,0	53,1
P-3	1	174	6	60,3	23,0	17,4	30,2	11,5	8,7	10,6
P-3 (Santiago)	1	174	6	52,0	22,9	18,6	26,0	11,5	9,3	10,6
P-3 (local)	13	2 262	78	37,6	23,0	17,4	244,4	149,5	113,1	137,8
P-2/1 (local)	10	1 740	60	30,5	18,6	12,1	152,5	93,0	60,5	106,1
Agents du Service mobile (FS)	20	3 480	120	41,1	44,3	13,3	411,0	443,0	133,0	212,3
Agent des services généraux (GS)	31	5 394	186	32,9	12,5	11,8	510,0	193,8	182,9	329,0
Total partiel	133	23 142					3 408,5	1 778,4	1 305,4	1 433,2
Taux de vacance de postes, 5 %		(1 157)					(170,0)	(89,0)	(65,0)	(71,7)
Agents internationaux, total	133	21 985					3 238,5	1 689,4	1 240,4	1 361,5
Agents locaux (LL)	180	31 320	1 080	6,7	1,6	1,1	603,0	144,0	99,4	
Total	313	53 305					3 841,5	1 833,4	1 339,8	1 361,5

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE IX

Répartition du personnel civil par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et autres			
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Agents des services généraux	Agents du Service mobile	Agents locaux	Total
Bureau du Chef de la Mission	1	1		4	3		2	3		4	18
Bureau de l'information			1		1	1	1	1		4	9
Bureau de la coordination			1	1			1	1			4
Division des droits de l'homme											
Bureau du Directeur		1	1	3	5			2		3	15
Questions juridiques/enquêtes				1	1	1				1	4
Groupe des éducateurs (droits de l'homme)					1					2	3
Bureau régionaux											
San Salvador			1	1	4	4	1			7	18
Santa Ana				2	1	1	2			5	11
San Vicente				2		2	1			5	10
San Miguel			1	2	3	4				5	15
Bureaux sous-régionaux											
Chalatenango					4		1			5	10
Usulutan				1	1	1	1			3	7
Division militaire											
Bureau du chef des observateurs militaires		1						4		8	13
Division de la police civile											
Contrôleur principal de la police civile		1						2		6	9
Bureaux régionaux et sous-régionaux (militaires et police)											
San Salvador								1		11	12
Santa Ana										8	8
San Vicente									1	8	9
San Miguel									1	11	12
Chalatenango										3	3
Usulutan										4	4
Sensumtepeque										1	1
San Francisco Gotera										1	1
Division de l'administration											
Chef de l'administration			1		1			1		1	4
Section des finances						1		2		10	13
Section du personnel					1			4		4	9
Section des services généraux					1			8	2	13	24
Section des communications								1	12	13	26
Section des achats					1				1	7	9
Section des transports								1	3	23	27
Traitement électronique de l'information					1					4	5
Total général	1	4	6	17	29	15	10	31	20	180	313

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE X

Répartition du matériel de transport

I. Quartier général ONUSAL (Administration civile)

	Nombre de véhicules
Bureau du Chef de la Mission	6
Chef de l'administration	1
Bureau de l'information	2
Services généraux (sécurité, voyages et enregistrement)	7
Section du personnel	1
Section des finances	1
Section des achats	1
Section des communications	7
Section des transports	6
Service d'appui du traitement électronique de l'information	1
Parc commun	20
Réserve	0
Total	53

II. Bureaux centraux et régionaux des divisions des droits de l'homme, de la police civile et des observateurs militaires

Lieu	Division des droits de l'homme	Division de la police civile	Division militaire
	(Nombre de véhicules)		
Quartier général ONUSAL	5	2	19
Région San Salvador	10	28	54
Région San Vicente	5	19	38
Région Santa Ana	6	18	11
Région San Miguel	6	21	48
Sous-région Chalatenango	5	13	0
Sous-région Usulutan	4	15	0
Plana Mayor	0	32	0
Police auxiliaire temporaire	0	30	0
Opérations aériennes	0	0	4
Total	41	178	174

Récapitulatif

	Nombre de véhicules
Quartier général, administration civile	53
Division des droits de l'homme	41
Division de la police civile	178
Division des observateurs militaires	174
Commission de la vérité	5
Total	451

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE XI

Répartition du matériel de transmission, des groupes électrogènes et des constructions préfabriquées au 30 novembre 1992

	Quartier général de la Mission	Quartiers généraux régionaux	Postes avancés	Total
1. Matériel de transmission				
a) Stations de base				
Ondes métriques	3	3	15	21
Ondes décimétriques	6	18	17	41
Total partiel	9	21	32	62
b) Stations à bord de véhicules et walkie-talkies				
Ondes métriques	18	4	59	81
Ondes décimétriques	93	7	351	451
Walkie-talkies	95	163	267	525
Total partiel	206	174	677	1 057
c) Autres				
Stations terriennes	1			1
Télécopieurs	12	15		27
Standards téléphoniques	1	11		12
Alimentation non interruptible	9	3		12
Total partiel	23	29		52
Total	238	224	709	1 171
2. Groupes électrogènes				
4,25 kVA	1	1	3	5
4,50 kVA	3	5	5	13
13,70 kVA	4	1		5
14,00 kVA	2	7	13	22
31,80 kVA	6	1		7
Total	16	15	21	52

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

	Quartier général de la Mission	Quartiers généraux régionaux	Postes avancés	Total
3. Constructions préfabriquées				
Bureaux mobiles, 30 mètres carrés			15	15
Bureaus construits, 36 mètres carrés			2	2
Logements mobiles, 36 mètres carrés			12	12
Magasins d'armes/remorques			17	17
Grandes tentes			15	15
Petites tentes (1 à 2 personnes)			97	97
Douches/latrines			50	50
Total			208	208

Digitized by Dag Hammarskjöld Library